

/ Appel à projets



Candidatures jusqu'au vendredi 15 mai 2020

Appel à projets Patrimoine écrit 2020

En raison du contexte sanitaire, la date limite de remise des dossiers de candidature à l'appel à projets Patrimoine écrit 2020 est reportée au vendredi 15 mai. Dans le cadre du Plan d'action Patrimoine écrit (PAPE), le Service du livre et de la lecture (SLL) reconduit l'appel à projets national Patrimoine écrit, destiné à soutenir les projets concernant les collections patrimoniales des bibliothèques relevant de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale.

Présentation de l'appel à projets 2020

Trois grands champs d'action peuvent être pris en compte dans le cadre de cet appel à projets :

- **Le signalement de collections de manuscrits, de livres imprimés anciens, de fonds locaux et spécialisés et de documents iconographiques**

Conduites dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux, que porte le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France (BnF), ces opérations ont vocation à enrichir les catalogues locaux et le Catalogue collectif de France (CCFr) ; elles peuvent prendre deux formes principales :

- L'inventaire de fonds et de collections.
- Des opérations de catalogage rétrospectif ou de rétroconversion de catalogues existants.

Attention : **sont exclues les opérations concernant les livres imprimés postérieurs à 1810 sauf pour les bibliothèques territoriales classées ou relevant d'une collectivité de plus de 500000 habitants.**

- **La conservation des collections**

Ces opérations peuvent concerner différents niveaux de traitement, depuis les chantiers de récolement et d'estampillage, jusqu'à des opérations de conservation préventive (dépoussiérage, conditionnement) ou curative (désinfection, restauration), etc.

Attention : **sont exclues les opérations de restauration.** Ces opérations sont désormais aidées par le dispositif « Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national » (ARPIN). Les bibliothèques intéressées pourront solliciter au fil de l'eau, jusqu'au 1er novembre de l'année en cours, une aide auprès du Service du livre et de la lecture. Cette aide sera conditionnée à un avis favorable préalable d'experts réunis par le ministère.

- **La valorisation des collections**

Ces opérations peuvent concerner des projets de médiation, d'éducation artistique et culturelle et d'exposition, etc.

Attention : **sont exclues les opérations de numérisation et de réalisation de portails numériques.**

Les projets peuvent être déposés par une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale, une structure régionale pour le livre, un établissement public d'enseignement supérieur, un laboratoire de recherche relevant de ce type d'établissement ou du CNRS.

Les projets doivent porter sur des opérations d'un montant global d'au moins 5000 euros hors taxes et le taux maximal d'aide est fixé à 80% du montant global hors taxes.

Les dossiers de candidatures et le règlement de l'appel à projets sont à télécharger directement sur le site du ministère de la Culture. [Consulter et télécharger les documents de l'appel à projets Patrimoine écrit 2020.](#)

Calendrier

- **18 décembre 2019** : lancement de l'appel à projets et mise en ligne de la documentation
- **Vendredi 15 mai 2020** : date limite de remise des dossiers au SLL, avec copie pour avis à la DRAC concernée
- **date à définir** : réunion de la commission de sélection
- **date à définir** : notification des résultats et établissement des conventions avec les porteurs de projets retenus dans le cas où la subvention est supérieure à 23 000 €
- **Juin 2020** : versement des subventions aux porteurs de projets
- **31 décembre 2021** : remise des bilans scientifique et financier des projets soutenus

Le SLL rappelle que l'appel à projets constitue l'un des modes de financement retenus pour les opérations de catalogage et de rétroconversion s'inscrivant dans le plan national de signalement des fonds patrimoniaux des bibliothèques territoriales, qui fait suite à l'enquête nationale conduite à l'été 2017. Ce plan national sera décliné en plans régionaux pilotés par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) avec l'appui opérationnel des Structures régionales pour le livre (SRL).

Les bibliothèques concernées par ces opérations sont donc invitées à contacter dans un premier temps leur conseiller livre et lecture à la DRAC et la SRL dont elles dépendent.

Contact et informations

Service du livre et de la lecture

Pierre-Jean Riamond

Téléphone : 01 40 15 75 29 Mail : pierre-jean.riamond@culture.gouv.fr

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Marie Boyer (départements 26, 38, 73, 74), conseillère pour le livre et la lecture

Contact : 04 72 00 44 82, anne-marie.boyer@culture.gouv.fr

Nicolas Douez (départements 03, 07, 15, 42, 43, 63), conseiller pour le livre et la lecture

Contact : 04 73 41 27 55, nicolas.douez@culture.gouv.fr

Noëlle Drogat-Landré (départements 01, 69 et Métropole de Lyon), conseillère pour le livre et la lecture
Contact : 04 72 00 44 16, noelle.drogat-landre@culture.gouv.fr

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-patrimoine-ecrit-2020>